

## Points d'attention pour simplifier la digitalisation des rapports de durabilité

Emis le 14/01/2026 par le GT ESG/Durabilité de XBRL France – Version 1

### Contexte :

En 2025, les entreprises ont publié pour la première fois leur état de durabilité (données 2024), dans le cadre de la CSRD. A noter que la réglementation sur la taxonomie digitale pour les états de durabilité n'existe pas à l'heure actuelle. Par ailleurs, le paquet Omnibus de la Commission européenne est en train de faire évoluer les normes ESRS. Pour ces différentes raisons, en grande majorité les entreprises n'ont pour le moment pas intégré de réflexion autour de la taxonomie digitale. Cette omission risque de compliquer la future digitalisation des rapports, exigée par la réglementation et les attentes des parties prenantes. Anticiper dès aujourd'hui est essentiel pour éviter des coûts et des délais supplémentaires.

XBRL France s'est appuyé sur une sélection de 5 états de durabilité étudiés lors de réunions du Groupe de Travail ESG/Durabilité. Ces analyses ont été faites pour identifier les cas dans les états de durabilité pour lesquels la correspondance entre les points de données de la norme et le contenu des informations de durabilités publiées n'est pas simple à comprendre :

- Par exemple, s'il est difficile de décider si un passage correspond à un point de données préparé dans la norme ou est spécifique à l'entité
- Par exemple, s'il semble que la granularité des *disclosures* dans le document rend la correspondance avec les points de données de la norme difficile
- Il ne s'agit pas de commenter le contenu, sauf par exemple large déviation propice à poser des problèmes de balisage

Les observations faites portent exclusivement sur la clarté, la présentation, les expériences de lecture et de balisage. Elles ne constituent en aucun cas une évaluation de, ou une opinion sur la conformité aux exigences de la CSRD, des ESRS ou de toute autre norme ou obligation réglementaire.

### Exemples de points d'attention pouvant être rencontrées lors du balisage :

- Information intégrée dans une image : bien souvent les données chiffrées sont présentées dans des graphiques importés sous forme d'image dans le rapport. Des textes peuvent aussi être importés sous forme d'images. Toute information figurant dans des images ne peut être sélectionnée pour porter une balise XBRL.
- Clarifier les estimations et le périmètre des points de données
- Expliciter l'unité ou la devise des points de données : un point de donnée est souvent présenté sans unité ou sans devise. Ce sont des attributs indispensables à une balise XBRL.

- Préciser les horizons temporels et les ou dates : les objectifs doivent avoir un horizon temporel futur clair et balisable.
- Définir les indicateurs selon les définitions attendues par les normes ESRS et transcrites par XBRL : des informations sont souvent données sous forme de pourcentages ou taux : le numérateur et le dénominateur doivent correspondre aux valeurs définies dans le standard.
- Recenser les indicateurs qui diffèrent des définitions attendues
- Mieux identifier les indicateurs quantitatifs ou informations qualitatives spécifiques à l'entité
- Vérifier que les informations publiées à plusieurs endroits sont similaires : les valeurs figurant dans les tableaux et dans le narratif sont à baliser. Une même balise ne peut correspondre qu'à des valeurs strictement égales.
- Eviter les indicateurs chiffrés au milieu du narratif : une balise peut s'appliquer à une valeur figurant dans un tableau ou dans le texte.
- Pour année 2 et suivantes, préciser si le périmètre des indicateurs a varié
- Mieux articuler les politiques, actions, objectifs, indicateurs avec les impacts, risques, opportunités (IROs) auxquels ils sont rattachés
- Présenter clairement les incorporations par référence, renvois et liens avec les états financiers, dans les deux sens

### **Recommandations clés pour les entreprises :**

- Assurer la conformité générale au standard et l'impact associé sur la présentation du rapport de durabilité : référencer dans le rapport de durabilité les points de données demandés par la norme.
- Se référer à la taxonomie digitale dès la conception du rapport : l'adoption dès le départ et en parallèle des normes ESRS et de la taxonomie XBRL permet de garantir une compatibilité future.
- Valoriser l'anticipation auprès des investisseurs et parties prenantes comme un gage de transparence.
- Former les équipes à la taxonomie et aux outils digitaux.
- Collaborer avec les éditeurs de solutions et les auditeurs.
- Etudier les techniques de digitalisation et leurs impacts sur la présentation : un même élément de taxonomie peut être présenté en tableau ou dans le narratif
- S'assurer de la présence des données dans une restitution compatible avec l'ajout d'une balise : texte en complément d'une image, données présentées compatible avec la balise
- Exercer une veille sur l'évolution réglementaire européenne : un RTS et un manuel de reporting sont publiés tous les ans par l'ESMA.

### **Prochaines étapes :**

Nous restons à votre écoute pour toute remarque, n'hésitez pas à contacter le Groupe de travail ESG/Durabilité. À noter que ce document sera enrichi ultérieurement avec des exemples plus concrets.